

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le vingt octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 14 octobre 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_090 - ADMINISTRATION GENERALE DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL

Il est rappelé que le Budget 2022 a été voté le 7 février 2022 et qu'à ce jour, certains mouvements de crédits s'avèrent nécessaires sur le Budget principal du Grand Charolais.

Pour rappel, en 2020, la CAF de Saône et Loire a accordé à la Communauté de communes une subvention d'investissement de 16 592 € pour un projet de mise en place de climatisation dans quatre équipements Petite Enfance.

En 2021, un acompte de 11 056 € a été versé. Or, ce montant a été imputé par erreur en section de fonctionnement à l'article 7478 et non en section d'investissement à l'article 1318.

Comme convenu avec Mme le comptable du SGC Charolais-Brionnais, il y a lieu de rectifier cette erreur sur l'exercice 2022 :

- en annulant le titre de 2021 par mandat en section de fonctionnement à l'article 673 (*titres annulés sur exercices précédents*) pour 11 056 €,
- en émettant un titre en section d'investissement à l'article 1318 (*subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables*) pour 11 056 €.

Au vu de ces écritures, il n'y a pas assez de crédits au chapitre 67 (charges exceptionnels) : Il convient donc d'ajouter des crédits à l'article 673.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2313-1, L.1612-11, L.5211-36 et R.5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL2022-003 en date du 7 février 2022 portant vote du budget primitif 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL2022-024 en date du 11 avril 2022 portant vote du budget supplémentaire 2022,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant l'avis favorable du Service de gestion comptable (SGC) du Charolais Brionnais,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 29 septembre 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 10 octobre 2022,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Magali DUCROISET,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-022-0 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 9 340.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 9 340.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-673-0 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 0.00 € | 9 340.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 0.00 € | 9 340.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 9 340.00 € | 9 340.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| | |
|---|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Chantal CHAPPUIS |
| Membres présents à la séance : 54 | Votants : 67 |

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Cédric FRADET, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Bernard MAILLET, Gilles PERRETTE à Michel TRAVELY, Annie BOISSARD à Jean-Marc NESME, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Julien GAGLIARDI à Gérald GORDAT, Martine DESPLANS à Nicolas LORTON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Anne DEGRANGE, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Jean-Baptiste LEFORT à Richard PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Elisabeth PONSOT

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Didier ROUX, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 20 octobre 2022
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais